

Montréal, le 9 octobre 2018

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE
ET PAR LA POSTE

M^e Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse
800, Place Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Nicolas Dubé
Ligne directe : 514-392-9432
Télec. : 514-878-1450
nicolas.dube@gowlingwlq.com

Adjointe
Tél. : 514 878-1041, poste no : 65254

**Objet : HQD - Demande de fixation de tarifs et conditions de service pour l'usage
cryptographique appliqué aux chaînes de blocs
Demande de confidentialité
Dossier de la Régie : R-4045-2018
Notre dossier : L144990003**

Chère consœur,

Pour faire suite au dépôt de la preuve de l'Association des redistributeurs d'électricité du Québec (« l'AREQ ») dans le cadre de l'étape 2 du dossier mentionné en rubrique, nous déposons formellement sur le SDÉ et de manière confidentielle la version papier de l'Annexe A jointe à la preuve de l'AREQ.

L'AREQ souhaite produire formellement cette Annexe A dans le cadre du présent dossier afin que la Régie et les membres de son personnel uniquement puissent formellement en être saisis.

Tel que mentionné dans la preuve de l'AREQ, l'Annexe A contient l'ensemble des informations en lien avec les quantités associées aux Abonnements existants visés par les paragraphes 7 a. et b. des *Tarifs et conditions de service provisoires pour l'usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs* adoptés par la Régie pour un usage cryptographique associé aux chaînes de bloc.

Ces informations ont été transmises au Distributeur et à la Régie le 30 juillet 2018¹ à titre informatif, mais n'ont, jusqu'à présent, jamais été formellement déposées en preuve.

L'Annexe A contient les documents suivants :

- Tableau Baie-Comeau et la pièce BC-1;
- Tableau Coaticook et la pièce C-1;
- Tableau Coopérative et les pièces Coop 2-6 et Coop 8;

¹ C-AREQ-0052 et C-AREQ-0053.

- Tableau Hydro-Sherbrooke et les pièces HS-1, HS-2, HS-4, HS-5, HS-6, HS-7, HS-8 et HS-9;
- Tableau Joliette et la pièce Jol-7; et
- Tableau Magog et les pièces M-1 et M-2.

Ces documents contiennent des informations commerciales confidentielles d'où la demande de dépôt sous pli confidentiel. En effet, ces documents contiennent des informations de la nature de celles identifiées aux articles 22, 23 et 24 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1. Il a par ailleurs été convenu entre les clients des réseaux municipaux et ces derniers que les ententes apparaissant à l'Annexe A devaient être traitées de manière confidentielle.

Par conséquent et conformément à l'article 30 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, RLRQ, c. R-6.01, l'AREQ demande à la Régie de rendre une ordonnance interdisant la divulgation, la publication et la diffusion des documents contenus à l'Annexe A en raison de leur caractère confidentiel et pour les motifs plus amplement décrit à l'affirmation solennelle de monsieur Simon Lacroix-Veilleux, conseiller et analyste pour l'AREQ, jointe à la présente demande de confidentialité. L'AREQ demande que cette ordonnance soit rendue sans restriction quant à sa durée.

La pratique mise en place par la Régie depuis de nombreuses années permet aux participants au dossier de consulter les documents confidentiels en souscrivant à un engagement de confidentialité et de non divulgation en faveur du Distributeur. L'AREQ propose que cette mesure soit rendue disponible aux analystes, experts et procureurs des intervenants reconnus dans ce dossier et ce, **uniquement dans la mesure où il ne s'agit pas d'un participant potentiel au processus de sélection proposé à la pièce HQD-1, document 3.**

Veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

GOWLING WLG (CANADA) S.E.N.C.R.L., s.r.l.



Nicolas Dubé
ND/

c.c.: Me Jean-Olivier Tremblay [Affaires juridiques Hydro-Québec]
Me Éric Fraser [Affaires juridiques Hydro-Québec]
Me Paule Hamelin [Gowling WLG (Canada) s.e.n.c.r.l., s.e.n.c.]

p.j.: Pages frontispices des pièces déposées sous pli confidentiel
Affidavit de monsieur Simon Lacroix-Veilleux